

3^{ème} Avenant à la Convention
entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg
et l'association sans but lucratif
« Théâtre du Centaure »

Entre les soussignés :

- l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par sa Ministre de la Culture, désigné ci-après par « l'Etat », d'une part,

et

- l'association sans but lucratif « Théâtre du Centaure », représentée par son Président, désignée ci-après « l'association », d'autre part;

Deux articles 15 et 16 sont ajoutés à la convention conclue le 30 janvier 2015 entre parties:

Article 15. – Disposition transitoire

Pour l'exercice 2019, une aide d'un montant de 50.000.-€ via l'article budgétaire 02.0.33.012 est accordée à l'association pour la participation de la pièce « Revolt. She said. Revolt again. », mise en scène par Sophie Langevin, au Festival Off d'Avignon 2019.

Ce montant sera liquidé en deux tranches, 90 % dès signature de l'avenant et 10 % lors du dépôt d'un décompte financier et d'un rapport du déroulement du projet, et ce au plus tard pour le 31 janvier 2020.

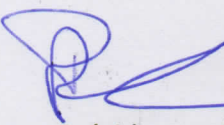

Article 16.- Disposition transitoire

A partir de l'exercice 2019, une aide à la structuration d'un montant de 50.000.-€ est accordée à l'association pour le développement professionnel du théâtre.

Le montant total attribué à l'association pour 2019 s'élève donc à 205.000.-€.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le 31 mai 2019

Pour l'association


Président

"am Dierfgen"
4, Grand' rue
B.P. 641
L-2016 Luxembourg
Tél. 22 28 28
théâtre du centaure

Pour l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg

Sam Tanson
Ministre de la Culture